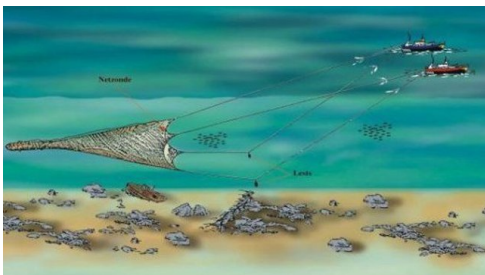


Date : 19/01/2015

## L'Europe interdit la pêche pélagique au bar

Par : Aline Mortamet

A compter du mercredi 21 janvier, l'Europe interdit aux chalutiers pélagiques de pêcher le bar. Une décision qui vise à protéger la ressource, qui va rentrer dans sa période de fraie. De son côté, la pêche plaisance entend respecter le repos biologique du bar, mais elle dit non aux quotas.



© Ifremer Les chalutiers pélagiques pêchent surtout les "poissons bleus", mais les bars sont aussi pris dans leurs mailles

C'est officiel, le comité de la pêche et de l'aquaculture, qui réunit les ministres de la pêche à Bruxelles a rendu ses conclusions pour que la commission européenne tranche : mercredi 21 janvier, les bateaux travaillant au pélagique n'auront plus le droit de pêcher le bar, et ce, jusqu'à la fin du mois d'avril. Ce faisant, l'Europe a décidé d'aller plus loin que ce que préconisait l'Angleterre, qui visait une interdiction sur les frayères en zone Manche ouest. La commission européenne a préféré interdire sur une zone beaucoup plus étendue : la Manche, mais aussi la mer Celtique, la mer d'Irlande et le sud de la mer du Nord. Une mesure excessive, selon les professionnels. Pour le moment, seule la pêche au pélagique est concernée, mais il n'est pas impossible que les autres secteurs de la pêche professionnelle soient aussi visés, pour proposer rapidement un encadrement plus strict des captures. Dans le monde du pélagique, la désillusion est très forte. D'ores et déjà, les professionnels du secteur réfléchissent à des demandes d'aide temporaire. Du côté de la pêche plaisance, Jean Kiffer, président national de la **FNPPSF** appelle également à respecter le repos biologique du bar, et donc invite tous les pêcheurs plaisanciers à ne pas pêcher le bar du 20 janvier au 30 avril. En

## Évaluation du site

Le site internet de la chaîne de télévision France 3 Régions diffuse des articles concernant l'actualité générale française, classée par région.

Cible  
Grand Public

Dynamisme\* : 0

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



revanche, il considère comme très excessive la mesure préconisée par la commission qui consisterait à imposer un quota: un bar par jour et par pêcheur loisir. La fédération de pêche plaisance et sportive a donc lancé une pétition en ce sens, pétition qui a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures. *Littoral* reviendra sur tout le monde de la pêche au bar dans son émission du 31 janvier 2015, avec en invité interviewé par Laurent Marvyle, Gwen Pennarun, pêcheur ligneur, de bar.